



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*Saint-Ouen, le 23 avril 2025*

### **Stations-service : une nouvelle revalorisation de la rémunération des locataires gérants de stations-service en 2025**

La FNA annonce la signature d'une nouvelle revalorisation annuelle dans le cadre de l'accord interprofessionnel avec l'UFIP (Union Française des Industries Pétrolières) au profit des professionnels en contrat de location-gérance de fonds de commerce de carburants. Cet accord s'inscrit dans la continuité d'un partenariat historique. La FNA réaffirme sa vision d'une transition technologique neutre et réaliste, centrée sur les besoins des usagers et des territoires dans la continuité des récents échanges au niveau européen.

#### **Un partenariat qui s'inscrit dans le temps**

Depuis plusieurs décennies, la FNA et Mobilians sont signataires d'un protocole d'accords interprofessionnels avec l'UFIP. Malgré les aléas de la distribution des carburants en France, les partenaires ont toujours affirmé leur volonté de valoriser un métier unique et stratégique : celui de locataire gérant d'un point de vente de carburants appartenant à une société pétrolière membre de l'UFIP.

#### **Les objectifs des accords intersyndicaux, révisés en 2018**

Ces accords interprofessionnels, réévalués en 2018, visent en particulier à garantir un socle commun de droits et d'obligations d'un locataire-gérant de fonds de commerce de station-service appartenant à une société pétrolière, de la négociation du contrat jusqu'à son terme. Tous les ans, les partenaires négocient la revalorisation annuelle de la rémunération de ces professionnels, ainsi que la prime de fin de contrat versée aux professionnels à la cessation de son contrat.

#### **Résultats des négociations AIP**

Chaque année, les partenaires ont une discussion constructive sur la revalorisation de la rémunération des locataires gérants, avec l'inflation comme critère objectif de référence.

Après une revalorisation exceptionnelle de plus de 4% en 2024, pour tenir compte de l'inflation – un geste fort salué par les organisations professionnelles représentatives –, les organisations ont convenu d'une augmentation de 1,5 % pour 2025. Ces accords illustrent le respect mutuel des acteurs de la distribution des carburants dans un contexte économique toujours exigeant.



“ Alors que la transition énergétique impose des transformations profondes, il est essentiel de ne pas oublier ceux qui, sur le terrain, assurent au quotidien un service indispensable aux Français. Cette nouvelle revalorisation marque notre détermination à défendre la viabilité économique des stations-service des locataires-gérants, véritables piliers de la distribution de carburants. ” indique Jacques VAYSSE, Président de la branche carburants de la FNA.

### Enjeux de la filière de la distribution des carburants

Dans la continuité des échanges européens, la FNA soutient une définition large des carburants bas carbone et plaide pour la reconnaissance d'une neutralité technologique complète. L'objectif : garantir à l'utilisateur le libre choix de son mode de motorisation tout en soutenant l'innovation, l'emploi local et l'équité sociale.

#### ➤ **Soutenir un maillage territorial essentiel**

Alors que le nombre de stations-service traditionnelles hors GMS poursuit sa baisse (5673 en 2023 contre 5572 en 2024), la FNA a souligné l'impérieuse nécessité de conserver une approche réaliste sur la distribution des carburants. Elle plaide ainsi pour accompagner la diversification énergétique en favorisant des solutions comme l'E85 (bioéthanol), présent dans 40 % des stations, ou le XTL pour le diesel. Cette distribution multi-énergies doit répondre aux besoins concrets des automobilistes, qu'ils résident en zones rurales ou périurbaines. L'électrification du parc prendra du temps : les véhicules électriques ne représenteront que 14% du parc en 2030. Dans ce contexte, et au regard du rôle stratégique des stations-service, leur utilité sociale, économique et environnementale justifie le maintien d'un maillage territorial sous étroite surveillance.

#### ➤ **La FNA favorable à une neutralité technologique complète (extrait de l'audition de la FNA au Sénat)**

Lors de son discours du 3 mars à l'issue du dialogue stratégique pour l'industrie automobile, la Présidente de la Commission Européenne a souligné la nécessité d'une neutralité technologique pour la filière automobile. La FNA se félicite de cette orientation et rappelle que le règlement CO2 fera l'objet d'une révision anticipée dès 2025. Après 2035, les véhicules neufs devront pouvoir fonctionner avec des carburants bas carbone. Jusqu'à présent, seuls les carburants de synthèse (e-fuels) étaient évoqués.

La FNA encourage la France à adopter ce principe de neutralité technologique et énergétique, et à soutenir la position de la Commission européenne. Elle plaide pour que l'Europe adopte une définition élargie des carburants neutres en CO<sub>2</sub>, incluant les biocarburants, le biogaz et l'hydrogène durables. Neuf États membres, dont l'Allemagne, soutiennent déjà cette position. Cette définition permettrait aux Français de continuer à acheter des véhicules hybrides essence (bio carburant) après 2035.

#### ➤ **Une neutralité capable de relancer l'industrie tout en laissant le choix à l'automobiliste européen**

En adoptant cette approche, les pouvoirs publics défendraient un positionnement davantage pragmatique vis-à-vis des acteurs économiques et des usagers permettant :

- De laisser aux consommateurs le choix entre un véhicule à motorisation électrique ou thermique bas carbone, selon leurs usages et leurs moyens financiers ;
- D'encourager les synergies entre filières via une vision collective sur le long terme incluant les investissements nécessaires, la fiscalité associée et en conservant un objectif d'équité sociale ;

- D'adopter des cadres réglementaires ou législatifs sur la base d'éléments scientifiques ou techniques vérifiables, et non des décisions dogmatiques qui pénalisent à la fois la création d'emplois les innovations et fragilisent les territoires. Il est temps d'apprendre des erreurs du passé.
- **Travailler ensemble sur l'attractivité du métier et sa sécurité**
- Cette ouverture pourrait également renforcer l'attractivité d'un métier résolument moderne, au service des usagers, et au cœur d'une transition écologique des mobilités. Être locataire-gérant d'une station, c'est aussi gérer une activité pluridisciplinaire, intégrant souvent une boutique, des produits et services de première nécessité, et des prestations d'entretien ou de réparation des véhicules.

Cet accord illustre la volonté partagée des acteurs de la filière de maintenir un modèle économique équilibré, au service des professionnels, et de préserver le rôle central joué par les stations-service dans la vie économique et sociale des territoires.

---

#### À propos de la FNA

La FNA est l'organisation professionnelle représentative des Entrepreneurs-Artisans de l'automobile et de la mobilité depuis 1921. Elle regroupe l'ensemble des métiers en lien avec les services de l'automobile, une filière qui compte 140 000 entreprises et 470 000 salariés.